**Mise en garde/Procédures à respecter**

**Missions à l’étranger**

**Cette note s’adresse particulièrement aux agents qui partent en mission de plus d’une semaine pour des recherches de terrain, dans les pays à risque**

**Rappels des risques auxquels s’exposent un agent en mission à l’étranger :**

1. Risques sécuritaires
2. **Incidents liés aux tensions politiques ou diplomatiques**

Un pays peut considérer que ses rapports avec la France sont tendus et être particulièrement attentif à la présence de nos ressortissants sur leur sol. Il peut s’agir aussi d’incidents liés à la politique intérieure même du pays (conflits entre ethnies, conflits avec des pays voisins, manifestations de l’opposition, période électorale…)

1. **Incidents liés à des actions de ressortissants français**

Un pays peut considérer que certaines activités de ressortissants étrangers ne répondent pas à ses valeurs et à ses lois et, en conséquence, il peut décider d’agir de manière plus répressive concernant certains comportements.

1. **Insécurité liée aux activités**

Bien que d’un pays à l’autre, les risques soient différents, les activités de l’agent en mission sur place supposent des déplacements, l’usage de matériels électroniques, de documents de travail….

1. Risques sanitaires

Le départ en mission est susceptible d’exposer l’agent concerné à des risques liés au climat, à l’alimentation, à l’état de l’eau, aux virus présents sur place…

**Mises en garde spéciales**

Afin de limiter les risques de se trouver en situation délicate, l’agent en mission se déplaçant à l’étranger doit se conformer le plus strictement possible aux conseils et recommandations suivantes :

1. **Avant votre départ en mission :**

-Prenez rendez-vous avec le médecin de prévention de l’Inalco (Docteur Phan Chan The : 01 81 69 19 17 ou 16) pour faire vérifier votre **carnet des vaccinations** nécessaires et réaliser impérativement celles-ci avant le départ.

🛈 Lorsque les missions se déroulent en fin d’année civile, il est nécessaire de vous faire vacciner contre la grippe ; en effet, un état grippal avec de la fièvre pourrait empêcher le départ de l’aéroport (contrôles aéroportuaires de température). Vous pouvez consulter le médecin de prévention ou votre médecin traitant au moins 20 jours avant le départ.

Prévoir, si nécessaire, une **ordonnance type** regroupant une série de médicaments ou autres produits permettant de faire face seul, dans un premier temps, à la plupart des problèmes courants (contre fièvres, troubles intestinaux, antispasmodiques, désinfectants, crèmes pour brûlures superficielles ou en cas de piqûre d’insectes, antibiotiques à large spectre…).

-Consultez impérativement les recommandations spécifiques au pays visité sur le site internet du Ministère des affaires étrangères et du développement international à l’adresse : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

-Munissez-vous de votre/vos **pièce (s) d’identité** et des **documents « techniques »** nécessaires au (x) déplacement (s) (autorisation d’absence, ordre de mission, lettre de mission…), en évitant le plus possible d’autres documents non nécessaires (carnet d’adresses personnelles, notes, clés USB…susceptibles d’être reproduits ou confisqués.

- Le Ministère des affaires européennes et du développement international a créé un portail internet (**Ariane**) pour déclarer gratuitement et facilement son/ses voyage (s) à l’étranger ; cet outil Ariane permet de :

* **recenser**, en situation de crise, les Français déclarés présents dans la zone touchée;
* **informer** les ressortissants en les appelant directement ou par voie de message court (SMS) ;
* **contacter** la personne désignée par l’utilisateur comme référente en France à prévenir en cas d’urgence, afin de donner, d’obtenir ou de recouper les informations relatives au voyageur.

Les utilisateurs qui saisiront leurs données personnelles bénéficieront de la protection de celles-ci.

🛈La saisie pourra se faire sur le site : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

-Notez tous les **numéros d’urgence** dont vous pourriez avoir besoin pendant votre séjour : établissements référents sur place, services diplomatiques…

-Protégez vos **données personnelles** : résultats de recherche, fichiers électroniques personnels.

-Respectez scrupuleusement les **formalités d’entrée et de séjour**, en évitant toute atteinte à la réglementation sur les importations et exportations propres au pays de réalisation de la mission.

1. **Pendant votre mission :**
2. ***Lors de vos activités professionnelles***

-Ne laissez jamais vos **documents de travail** importants dans des bagages sans surveillance.

-N’acceptez jamais de transporter de lettres ou de colis à titre de « service amical ».

-Accueillez avec circonspection les confidences de personnes se disant opposées au régime ou à la politique du gouvernement du pays de la mission.

1. ***Lors de vos déplacements***

-Si vous êtes amené à prendre la route, **évitez de rouler de nuit**, assurez-vous de la compétence du chauffeur qui vous conduit, en vous faisant conseiller si besoin.

-Evitez de stationner à proximité de casernes, d’installations militaires ou assimilés ; empruntez les itinéraires explicitement autorisés.

-Prenez toutes les **précautions alimentaires** nécessaires : boire de l’eau minérale ou des boissons bouillies, éviter les glaçons, proscrire les aliments crus non pelés…

1. **Après votre mission :**

-En cas de symptômes médicaux anormaux, demandez en urgence un rendez-vous au médecin de prévention de l’Inalco ou avec votre médecin traitant si vous ne pouvez attendre le rendez-vous à l’Inalco.

-Si votre médecin traitant a une suspicion de maladie particulière contractée sur place et que des soins spécifiques et coûteux soient nécessaires, prévenez la direction des ressources humaines et la chargée de gestion de la politique de santé et sécurité au travail.